Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

2000/2034(COS) - 16/03/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Imelda READ (PSE, RU), le Parlement européen salue l'initiative e-Europe qui fixe les objectifs et le calendrier qui permettront à la société de l'information de se développer dans les meilleures conditions en Europe et demande des plans détaillés fixant clairement des priorités. Le Parlement suggère ainsi de traiter en particulier les aspects suivants : - la mise en place d'une infrastructure multimédia moderne et performante, - assurer la sécurité juridique dans le domaine du commerce électronique, notamment par l'adoption rapide d'une directive sur le commerce électronique, - lancer une vaste campagne en matière de qualification ("La jeunesse européenne à l'heure du numérique") afin de faire face à la pénurie de personnel qualifié en Europe, ainsi qu'une campagne d'information en direction des citoyens, - traduire cette initiative politiquement dans les faits par le soutien de projets concrets, ce qui implique des fonds suffisants. Le Parlement regrette que la Commission n'ait pas défini avec précision les mesures à adopter tant au niveau de l'Union qu'au niveau national en vue de parvenir à ces objectifs. Il regrette également que des aspects importants tels que la durabilité, la cohésion sociale et l'emploi n'aient pas fait l'objet d'une attention spéciale. Il souhaite aussi que le plan en faveur de l'expansion des petites entreprises soit intégré dans la programmation. Le Parlement demande au Conseil de manifester une volonté politique claire pour combler l'écart existant entre les États-Unis et l'Union dans les domaines de la société de l'information et de conforter l'avance des européens par rapport aux Américains en matière de téléphonie mobile et de fourniture de services de la société de l'information par l'intermédiaire de réseaux mobiles. Il demande à la Commission et aux États-membres de ne pas compromettre la flexibilité et de ne pas étouffer la croissance par une réglementation excessive. De même, le Parlement demande à la Commission de passer en revue les interactions sociales et économiques de l'initiative et estime qu'il convient d'être beaucoup plus attentif aux questions liées à la protection de la vie privée des citoyens. Il invite les États membres à développer des actions globales et innovatrices en matière d'enseignement de la nouvelle économie, et ce au stade préscolaire, scolaire, post-secondaire et dans l'enseignement supérieur. Il demande également à la Commission de veiller à la sécurité éthique des services offerts sur Internet, par toute mesure garantissant le respect des droits de l'homme et de l'enfant.